OBSERVATOIRE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES MALVERSATIONS ECONOMIQUES

OLUCOME

OBSERVATORY FOR FIGHT AGAINST CORRUPTION AND ECONOMIC EMBAZZLEMENT

INTEGRITE EQUITE TRANSPARENCE

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 012/OLUCOME/06/2018 PORTANT SUR LE DEPASSEMENT VOLONTAIRE ET EXAGERE DES EXONERATIONS PREVUES DANS LES BUDGETS DE L'ETAT DEPUIS 2011 PAR LE GOUVERNEMENT BURUNDAIS COMME SI LE PARLEMENT ET LES CONTRIBUABLES NE SONT PLUS.

1. L'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) déplore une fois de plus le dépassement volontaire et exagéré des exonérations prévues dans les lois de finances depuis 2011 par le Gouvernement. En effet, depuis 2011, le Gouvernement prévoit chaque année à travers le budget général de l'Etat le montant des exonérations équivalent à 18 milliards Fbu. Cependant, à la fin de chaque exercice budgétaire, l'Observatoire s'est rendu compte que ce montant prévu de 18 milliards Fbu était dépassé d'une somme de près de 100 milliards Fbu. Malheureusement, malgré les différents cris d'alerte de beaucoup d'intervenants dans le secteur économique dont l'OLUCOME, le Gouvernement continue à réaliser un dépassement grandissant d'année en année sans demander ni recevoir l'autorisation du parlement. A titre exemplatif en 2017, jusqu' au 30 septembre 2017, les exonérations qui avaient été déjà exécutées selon l'Office Burundais des Recettes (OBR) et la Cour des Comptes du Burundi s'équivalaient à 111, 568 milliards Fbu soit un taux d'exécution de 619, 9 %.
2. Selon le rapport confidentiel d'exécution du budget de l'Etat du premier trimestre 2018, les dépenses des exonérations s'équivalent à 46 022 481 542 Fbu soit un dépassement de 155,68%. Ce qui implique qu'à la fin de l'exercice budgétaire 2018 nulle n'était la modification de l'année budgétaire selon les règles de l'East African Community, les exonérations connaitraient un dépassement de 622,72% si aucune mesure ne serait prise pour empêcher cette dilapidation des fonds publics. Ce qui fait mal dans ce dit rapport est que la part des exonérations consommées par la présidence, le Gouvernement, les parlementaires, la police et l'armée est de 57,44% alors que la part des exonérations des investissements, celle des médicaments et produits pharmaceutiques ainsi que celle des intrants agricoles sont respectivement de 9,06% ; 5,31% et 0,07%.
3. En principe et en temps normal, les exonérations sont octroyées pour faciliter les investisseurs à augmenter la production nationale en vue de contribuer au bien-être de la population burundaise. Par contre, en se servant de ces données sur les parts des bénéficiaires de ces exonérations, il est clair que les personnalités de ce pays consomment beaucoup d'exonérations au détriment des secteurs de production (intrants agricoles, investissements) et sociaux (médicaments et produits pharmaceutiques) dont profitent directement sa population. Or, les autorités sont mandatées pour assurer le bien-être de sa population et non l'inverse car elles utilisent son argent payé à travers les impôts et taxes. Plus grave encore, selon un principe de droit fiscal, l'Etat possède un statut de personne morale comme les autres. Autrement dit, ces mandataires à la gestion des affaires de l'Etat ne devraient pas être exonérés. Ils doivent payer les impôts et taxes. Pour l'OLUCOME,

ce dépassement des exonérations serait issu de la complicité de certaines hautes autorités du Ministère en charge des finances publiques, de l'Agence pour la Promotion des Investissements (API), de l'Office Burundais des Recettes (OBR) et des bénéficiaires de ces exonérations.

4. Ces actions impitoyables inhérentes à ces exonérations seraient dues à la corruption octroyée par quelques individus ayant gagné des marchés au niveau de la présidence, de la police, de l'armée et du Gouvernement pour qu'ils profitent « indument » de ces exonérations. La part de 70% du Budget de l'Etat est consacrée aux marchés publics. Les personnes qui gagnent actuellement ces marchés sont les membres du parti au pouvoir. Avec l'appui de ce parti au pouvoir, ces personnes se sont déjà partagées les secteurs dans lesquels elles doivent soumissionner et gagner les marchés publics car elles donnent des contributions au sein de ce dit parti politique. Suite à ces irrégularités dans ces marchés publics, il s'observe des magouilles causées par la corruption telles que la surfacturation des produits à livrer, la réduction de la quantité des biens et services à offrir et la mauvaise qualité des produits. Et ces magouilles sont conçues depuis la confection du Document d'Appel d'Offre (DAO) jusqu' à la réception des produits ou des travaux de ces marchés publics.

5. Les actes ignobles dans ces marchés publics qui se commettaient dans l'informel viennent d'être officialisés à travers le nouveau code des marchés publics promulgué en date du 29 janvier 2018 (cf. la loi n°1/04 du 29 janvier 2018). Ce nouveau code accorde la possibilité d'attribuer un marché public à une personne morale ou physique ayant soumissionné étant seule. En d'autres mots, la concurrence n'est plus une condition sine qua none dans l'attribution des marchés publics au Burundi. L'OLUCOME considère que la promulgation d'un tel code n'est qu'une ouverture officielle d'une porte aux corrupteurs et corrompus de la République pour se lancer davantage dans les actes de corruption alors que cette dernière bat actuellement son plein au Burundi. L'Observatoire s'interroge si le Gouvernement se souvient que ces fonds des marchés publics proviennent des impôts et taxes de la population dont la plupart aujourd'hui mangent une fois les deux jours.

   A cet effet, l'OLUCOME informe la population burundaise qu'au cas où le Gouvernement ne prendrait pas des mesures qui s'imposent pour arrêter ce vol organisé des fonds de la population burundaise à travers l'attribution illégale des marchés publics, il publiera de nouveau les noms de personnes qui sont impliquées dans ce vol causé par la grande corruption en gagnant illégalement les marchés publics et en les exécutant mal. De plus, la Convention des Nations Unies en son article 9 recommande la transparence dans la passation des marchés publics et la gestion des finances publiques.

6. Dans le cadre de plaider en faveur de la population qui souffre de la mauvaise gestion de son argent donné au Gouvernement à travers les impôts et taxes, l'OLUCOME recommande ce qui suit :

Au Gouvernement du Burundi :

a. De respecter la limite des exonérations prévues dans la loi des finances et au cas échéant demander de l'autorisation au parlement en amendant le budget de l'Etat pour éviter de fonctionner sciemment dans l'irrespect de la loi à cause de la grande corruption ;
b. De destituer certaines hautes autorités du Ministère en charge des finances publiques, de l'API et de l'OBR qui opèrent des exonérations indues car ces dépassements sur les exonérations prévues se font en leur connaissance et « complicité » ;
c. De revoir certains articles de ce nouveau code des marchés publics pour ne pas accentuer ou aggraver l'ampleur de la corruption au Burundi déjà qualifié parmi les champions de la corruption au monde;
d. De se conformer à la Convention des Nations Unies principalement en son article 9.

Au parlement :

a. D'inviter le Ministre en charge des finances publiques pour les questions orales en vue de s'expliquer sur ce dépassement de plus de 155, 68 % des exonérations prévues dans le budget de l'Etat exercice 2018 et sur d'où lui vient cette autorité d'effectuer un tel dépassement sans l'accord du parlement.
b. De lui demander de publier la liste des noms des bénéficiaires des exonérations indues.

« Vive le Burundi sans les dirigeants politiques corrompus »

Fait à Bujumbura, le 18/06/2018

Pour l'OLUCOME

Gabriel RUFYIRI
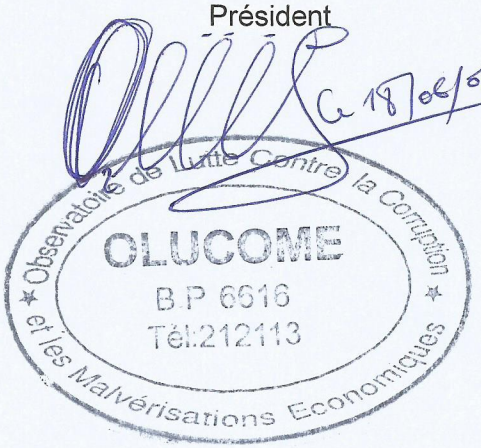
Président